

Avant même la formation de ce comité, la province du Nouveau-Brunswick avait déjà accordé son attention au problème de la restauration d'après-guerre. Un plan quinquennal de construction routière avait été préparé et certains systèmes de restauration avaient été projetés. Le premier soin du Comité de 1943 fut de définir les cadres des études et des recherches, après quoi il fut convenu de les diriger sur: (1) les ressources naturelles de la province: forêts, terres, mines, pêcheries, aménagements d'énergie électrique, conservation, contrôle des inondations et amusements; (2) la santé et la sécurité sociale; (3) l'éducation; (4) l'agriculture: relevés des sols, établissement sur la terre, production, écoulement, électrification rurale, projets d'endiguement et d'irrigation; (5) les travaux publics; (6) le développement industriel; (7) les finances; (8) le rétablissement des anciens combattants.

Des sous-comités furent institués au sein des ministères intéressés pour faire des recherches et des recommandations dans ces divers domaines. Le Comité a aussi invité les municipalités, les groupements et les clubs de services sociaux, les boards of trade, etc. à présenter leurs vues et fournir des données au Comité.

A l'automne de 1943, le Comité fit une tournée de la province et tint une série de dix-sept réunions publiques au cours desquelles il a recueilli des renseignements, des propositions et des recommandations.

Le Comité du Nouveau-Brunswick propose un programme de restauration à longue échéance qui comprend la création de facilités pour les recherches et d'une source de renseignements découlant de ces recherches sur: de nouvelles utilisations des matières premières; de nouveaux procédés et de nouvelles techniques de production dans l'industrie; l'institution de conditions de crédit, y compris l'extension des concessions d'impôts à court terme pour la nouvelle industrie; une politique vigoureuse en matière de commerce étranger dans le but de créer des débouchés mondiaux pour les produits canadiens, etc.

En dehors de ce programme à longue échéance, le Comité propose que des projets soient mis sur pied sans tarder en vue de la période d'après-guerre dans le domaine des travaux publics, des produits forestiers, de la régularisation des crues et de l'électrification rurale.

Le Discours du Trône, à l'ouverture de la législature du Nouveau-Brunswick, le 2 février 1944, annonçait l'établissement éventuel d'une Commission de la mise en valeur des ressources du Nouveau-Brunswick. Cette Commission a été établie le 15 mars 1944. Les problèmes forestiers constituent l'une de ses activités les plus importantes. La Commission encouragera l'utilisation maximum du bois et des produits du bois et aidera à la population du Nouveau-Brunswick en général à bénéficier pleinement des discussions découlant des recherches modernes et des enquêtes scientifiques. Il est aussi annoncé dans le Discours du Trône qu'un Ministère de l'Industrie et de la Restauration sera établi dans le but d'activer l'organisation d'après-guerre et l'expansion industrielle.

Québec.—La province de Québec a créé, en mai 1943, une Commission économique consultative pour faire des recherches sur les ressources de la province et proposer les mesures nécessaires à en assurer une utilisation aussi rationnelle et aussi intégrale que possible. Sans négliger la grande entreprise, une attention particulière est consacrée aux besoins des fermiers, des pêcheurs, des artisans, des petits industriels et des petits commerçants.

Au cours de l'année qui a précédé l'établissement de la Commission, le Conseil législatif de la province a été chargé d'étudier les problèmes de l'après-guerre et des sous-comités spéciaux d'après-guerre ont été institués pour l'étude de l'économie